Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019 – 2024 de la Guyane

Fiches action et synthèse du plan d'actions

Approuvé au Conseil Territorial de l'Habitat et de l'hébergement du 21/11/2019 Approuvé par l'assemblée plénière de la Collectivité Territoriale de Guyane du 18/09/20





Table des matières

	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU PLAN
II.	PRESENTATION DES FICHES ACTION
A	KE 1 - RENFORCER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE DU PLAN
Α.	dispositifs10 XE 2 - Adapter et faire evoluer l'offre d'accueil, d'hebergement et de logement adapte
Az	XE 2 - ADAPTER ET FAIRE EVOLUER L'OFFRE D'ACCUEIL, D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTE Orientation 3 - Améliorer la couverture territoriale en matière de veille sociale Orientation 4 – Adapter et augmenter l'offre en hébergement, en logement adapté et mobiliser le parc privé pour développer une offre diversifiée
A	KE 3 – FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DURABLE DANS LES LOGEMENTS ET PREVENIR LES EXPULSIONS2 Orientation 5 – Construire et mettre en œuvre une stratégie partagée d'attribution en direction des
	publics prioritaires
	Orientation 7 - Renforcer le pilotage départemental de la prévention des expulsions locatives2
	XE 4 – ELABORER UNE STRATEGIE CLAIRE ET PARTAGEE DES ACTIONS SUR L'HABITAT INDIGNE, INSALUBRE ET LA LUTT ONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLICITES ET SPONTANEES3 Orientation 8– Favoriser la mise en cohérence des actions sur l'habitat indigne et les actions de lutte
	contre les constructions illicites
	Orientation 9 – Améliorer la connaissance des parcours résidentiels et renforcer l'accompagnement des ménages3
	Orientation 10 – Sensibiliser et mieux communiquer sur les problématiques liées aux parcours résidentiels et à la lutte contre les marchands de sommeil3
	Orientation 11 – Développer des solutions alternatives de type logement d'insertion 3

I. Rappel des orientations stratégiques du PDALHPD et organisation des fiches action

Le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) est le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement ou de l'hébergement des familles en situation précaire. Il est élaboré par le Préfet et le Président de la CTG sur la base d'une étude quantitative et qualitative des besoins; participent à l'élaboration du plan, des associations, des bailleurs publics, les caisses d'allocations familiales (CAF) les collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dits collecteurs du 1%, la DJSCS, DEAL et les services de la CTG. Le plan est établi pour cinq ans et doit définir les catégories de personnes défavorisées avec une priorité accordée aux personnes et familles sans aucun logement ou menacées d'expulsion sans relogement ou logées dans des habitations insalubres, précaires ou de fortune.

Réalisée à partir de l'ensemble des éléments recueillis lors des ateliers de concertation et dans le cadre de l'actualisation du diagnostic à 360°, écrit en 2015, qui se traduira par un nouveau document, cette note d'orientation du futur plan 2019 /2024 reprend les principales attentes exprimées par les partenaires en matière d'amélioration de l'action commune en faveur du logement des personnes défavorisées.

Elle vise à **établir une stratégie pour les 5 ans à venir,** stratégie qui sera déclinée en actions dont une grande partie a déjà été travaillé par le groupe projet du PDALHPD (qui deviendra le Comité Responsable après approbation du Plan).

Elle est organisée en 3 niveaux :

- des thématiques stratégiques (axe)
- des objectifs à atteindre en termes opérationnels (orientation)
- des modalités de mise en œuvre pour la réalisation des objectifs (fiches-action)

AXE 1 - RENFORCER LA GOUVERNANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE DU PLAN

Orientation opérationnelle n°1 : Organiser le pilotage, le suivi et l'évaluation du Plan

- 1-1 Organiser le pilotage stratégique et opérationnel : du comité responsable au comité technique
- 1-2 Recueillir l'ensemble des informations disponibles et favoriser une analyse partagée des besoins

Orientation opérationnelle n^2 : Améliorer la lisibilité des politiques publiques et la mise en cohérence des dispositifs

- 2-1 Structurer un réseau d'acteurs sur les territoires, créer des temps d'échanges entre les acteurs de l'hébergement et du logement
- 2-2 Outiller les acteurs et professionnels de terrain

AXE 2 – ADAPTER ET FAIRE EVOLUER L'OFFRE D'ACCUEIL, D'HEBERGEMENT ET DE LOGEMENT ADAPTE

Orientation opérationnelle n°3 : Améliorer la couverture territoriale en matière de veille sociale

- 3-1 Renforcer la mission d'observation sociale du SIAO : Club des utilisateurs du SIAO
- 3-2 Conforter la coordination et l'animation de la veille sociale
- 3-3 Développer des solutions de premier accueil/orientation sur le territoire

Orientation opérationnelle n°4 : Adapter et augmenter l'offre en hébergement, en logement adapté et mobiliser le parc privé pour développer une offre diversifiée

- 4-1 Augmenter la capacité et adapter les structures généralistes existantes
- 4-2 Développer une offre spécifique en direction des jeunes
- 4-3 Développer une offre spécifique en direction des personnes en souffrance psychique et/ou en addiction
- 4-4 Favoriser la création de places d'intermédiation locative dans le parc privé et la réalisation de structures collectives dédiées de type « jardins de l'union »

AXE 3- FAVORISER L'ACCES ET LE MAINTIEN DURABLE DANS LE LOGEMENT ET PREVENIR LES EXPULSIONS

Orientation opérationnelle n°5 : Construire et mettre en œuvre une stratégie partagée d'attribution en direction des publics prioritaires

- 5-1 Améliorer la lisibilité de la gestion des contingents et des attributions en direction des publics prioritaires
- 5-2 Sécuriser l'accès au logement des personnes sortant des structures d'hébergement

Orientation opérationnelle n°6 : Renforcer la mobilisation des aides et des accompagnements existants et mettre l'accent sur les démarches « d'aller vers le logement »

- 6-1 Améliorer l'articulation et la réactivité des interventions
- 6-2 Développer la médiation et promouvoir l'accès aux droits en complément de l'accompagnement social

Orientation opérationnelle n°7: Renforcer le pilotage de la prévention des expulsions locatives et le traitement local des situations

- 7-1 Construire une politique de prévention des expulsions engageant l'ensemble des acteurs
- 7-2 Informer et sensibiliser les acteurs et les publics prioritaires
- 7-3 Engager une réflexion avec les bailleurs sociaux sur les possibilités de mutation économique au sein de leur parc

AXE 4- ÉLABORER UNE STRATEGIE CLAIRE ET LISIBLE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLICITES ET DE RESORPTION DE L'HHABITAT INDIGNE ET / INSALUBRE

Orientation opérationnelle n°8 : Favoriser la mise en cohérence des politiques de lutte contre l'habitat indigne et insalubre et celles menées contre les constructions illicites et spontanées

- 8-1 Favoriser la mise en cohérence des politiques de lutte contre l'habitat indigne et celle contre les constructions illicites
- 8-2 Favoriser l'élaboration des PCLHI et/ou PILHI en lien avec les collectivités
- 8-3 Formaliser l'ensemble des procédures d'accompagnement pour la prise en compte des populations confrontées au mal logement et/ou au sans-abrisme

Orientation opérationnelle n°9 : Améliorer les connaissances des ménages et renforcer l'accompagnement

9-1 Favoriser la mise en place des MOUS repérage-accompagnement dans les quartiers spontanés et accompagner les ménages occupants des logements insalubres dans leur parcours d'insertion par le logement

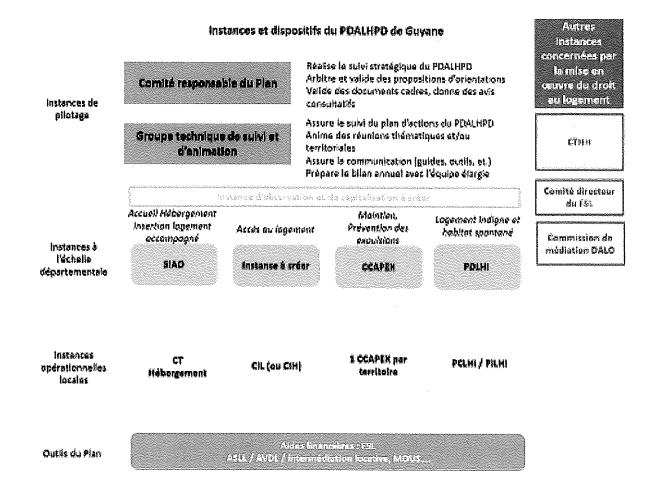
Orientation opérationnelle n°10 : Sensibiliser et mieux communiquer sur les problématiques liées aux parcours résidentiels et à la lutte contre les marchands de sommeil

- 10-1 Développer les connaissances sur les problématiques liées aux parcours résidentiels
- 10-2 Renforcer la communication et l'accompagnement sociojuridique des ménages logés dans l'habitat indigne pour mieux lutter contre les marchands de sommeil

Orientation opérationnelle n°11 : Développer des solutions alternatives de logement d'insertion

11-1 Développer des solutions alternatives pour les publics cibles (accession sociale ou très sociale, locationvente, auto-construction encadrée...)

II. Organisation de la gouvernance du Plan



III. Présentation des fiches action

AXE 1 - Renforcer la gouvernance et l'animation territoriale du Plan

Orientation 1 – Organiser le pilotage, le suivi et l'évaluation du Plan

Rappel du contexte et des enjeux

Les acteurs réunis lors des ateliers ont mis en évidence le défaut global de gouvernance et l'absence de culture projet dans un contexte institutionnel en pleine évolution : création de la CTG et réorganisation à venir des services de l'État.

L'action menée est perçue comme étant « en dent de scie » et il est désormais attendu un effort de lisibilité de la stratégie et de cohérence des actions sur le moyen terme. C'est dans cet esprit que, par décision conjointe, le président de la CTG et le Préfet ont créé un comité de pilotage (COPIL) chargé d'initier et de valider les différentes phases d'élaboration du PDALHPD. Le COPIL a constitué un groupe de rédaction (GR), chargé des travaux de collecte d'information, d'analyse des données et de propositions d'actions susceptibles d'être intégrées dans le PDALHDP. Il convient désormais d'anticiper sur les étapes postérieures à l'adoption du PDAHPD Guyane et de définir les organes dédiés à sa mise en œuvre effective et à l'évaluation des actions réalisées.

Cela doit passer par la mise en place d'instances stratégiques et opérationnelles structurées et outillées pour organiser un véritable suivi – évaluation. Il s'agirait par ailleurs de faire régulièrement remonter et capitaliser les diagnostic/expériences des acteurs de terrain.

L'accumulation d'études peine parfois à se traduire en actions mises en œuvre. La construction et le partage d'un diagnostic des besoins sont nécessaires pour élaborer des actions et soutenir le développement de solutions adaptées aux nouveaux profils des publics demandeurs. Cette connaissance reste à ce jour parcellaire du fait :

- De l'absence ou de l'exploitation partielle des systèmes d'information: utilisation non optimum de SYPLO, SI-SIAO partiellement appropriée, SNE encore imparfaitement rempli, COMDALO...
- Des risques soulignés de sous-estimation des besoins par défaut de recours aux droits et méconnaissance des dispositifs (115, SIAO, DLS...)
- Du manque d'analyse et de partage des données recueillies du fait notamment de l'éparpillement des sources de données entre différents acteurs : la DJSCS, la DEAL, la CTG, la CAF, le SIAO, l'ADIL (pour la demande de logement social sur le territoire de la CACL), les bailleurs sociaux (demande logement social, occupation du parc et attributions...) et l'AUDEG (pour l'observation de l'habitat illicite notamment).

De leur côté, les intercommunalités sont peu outillées mais la CACL devrait construire un dispositif d'observation des besoins dans le cadre de la future Conférence Intercommunale de l'Habitat (CIH). Les communes quant à elles disposent d'informations via les services logement des communes et leurs centres communaux d'action sociale (CCAS).

- ightarrow Organiser le pilotage stratégique et opérationnel du Plan
- → Recueillir l'ensemble des informations disponibles et favoriser une analyse partagée

comité technique	niser le pilotage stratégique et opérationnel du plan : du comité responsable au
Objectifs	 Disposer d'un pilotage technique du Plan resserré et dédié en lien direct avec le Comité Responsable et intégré à l'actuel comité technique
4 Total Control Contro	- Mettre en place un suivi plus dynamique et plus constant du Plan
	 Favoriser une approche intégrée des politiques: mieux coordonner le Plan avec les autres outils de planification élaborés aux échelles départementale et intercommunales (PDLHI, PLH, CIA/CIL) et simplifier le pilotage des dispositifs
Pilote	- DJSCS, DEAL et CTG
Partenaires	- ADIL, EPCI, ARS, CAF
Modalités de mise en œuvre	 Désigner les membres du comité responsable pour la durée du Plan et fixer le mode de fonctionnement de ce dernier
	 Installer le comité technique de suivi et d'animation (l'actuel groupe de rédaction élargi à la CAF et appelé équipe projet)
	 Identifier une personne ressource chargée d'animer l'équipe projet (DJSCS, DEAL, ARS, CTG, EPCI, CAF, ADIL):
	 Les missions: suivi des réalisations du Plan (avancée des fiches actions et/ou des instances départementales et/ou locales dédiés), assure la communication ascendante et descendante par la production d'outils et de guides, capitalise les expérimentations dans les différents champs d'interventions, de la préparation des bilans annuels pour le comité responsable
	o Objectif d'au moins 3 rencontres annuelles
	 Outiller l'équipe projet avec une méthode de suivi du plan d'actions et des indicateurs
	 Elaborer un tableau de suivi des indicateurs indiqués dans les fiches actions
	 Se donner des priorités annuelles : action à réaliser, instances à monter avec des objectifs, réunions territoriales et locales
Calendrier	- Dès le démarrage du plan : mise en place de l'équipe projet
1/P/P/1///#MAM/MAM/MAM/MAM/MAM/MAM/MAM/MAM/MAM/	- Tout au long du Plan
Territorialisation	- Ensemble du territoire
Résultats attendus	 Nomination des référents du groupe technique de suivi et d'animation Nombre de réunions du groupe technique de suivi et d'animation
Indicateurs d'évaluation	- Nombre de fiches-actions réalisées

Action 1-2 : Recu	eillir l'ensemble des informations disponibles et favoriser une analyse partagée
des besoins Objectifs	 Organiser la collecte des informations utiles en lien avec l'accès au logement des personnes défavorisées S'assurer de la diffusion et du partage du diagnostic auprès de l'ensemble des acteurs locaux dont les élus
Pilote	Le comité technique du PDALHPD
Partenaires	CAF, CCAS, les communes, les bailleurs sociaux, AUDeG
Modalités de mise en œuvre	 Au sein du comité technique une personne ou un binôme aura la charge de : Réaliser un état des lieux des données disponibles Établir, si nécessaire, des conventions avec les institutions concernées pour la communication des données Organiser une meilleure exploitation des données du SI-SIAO par exemple
Calendrier	Dès le début du Plan et sur toute sa durée
Territorialisation	Ensemble du territoire avec déclinaison des données par EPCI
Résultats attendus	 Amélioration de l'observation et de la connaissance des besoins Diffusion et partage de la connaissance Sensibilisation des acteurs et des élus Aide à la décision, formation des partenaires aux outils de gestion
Indicateurs d'évaluation	 Tableau de bord d'indicateurs à produire pour l'ensemble des partenaires Compilation de données issues des outils de gestion mise à disposition des partenaires (SI SAO, etc)

Orientation 2 - Améliorer la lisibilité des politiques publiques et la mise en cohérence des différents dispositifs

Rappel du contexte et des enjeux

La Guyane se caractérise (à l'instar de nombreux autres territoires d'outre-mer) par un nombre relativement limité d'acteurs sociaux qui doivent en outre faire face à des besoins qui se massifient et se diversifient. A cela s'ajoute un isolement géographique important qui limite considérablement les possibilités d'échanges et de rencontre.

Dans ce contexte, travailleurs sociaux, associations mais aussi bailleurs sociaux évoluent encore trop souvent en silo, selon des logiques et cadres / contraintes d'intervention méconnues des autres professionnels. Cela peut conduire à des incompréhensions et des défauts d'articulation, au détriment de la réactivité des interventions et la cohérence des parcours. Le SIAO, désormais opérationnel, peut être un lieu où s'élabore une doctrine commune entre tous les acteurs : il permet objectivation et rationalité

Ces difficultés, conjuguées à la complexité des dispositifs et au défaut de pilotage global, amènent donc les opérateurs sociaux à exprimer un fort besoin de soutien et de structuration.

- \rightarrow Structurer un réseau d'acteurs sur les territoires et créer les occasions d'échange entre acteurs de l'hébergement et du logement
- → Outiller les acteurs et professionnels de terrain

Action 2-1 Structurer un réseau d'acteurs sur les territoires et créer des temps d'échange entre les acteurs de l'hébergement et du logement		
Objectifs	 Favoriser la mobilisation et l'acculturation de l'ensemble des professionnels Améliorer la coordination des acteurs 	
Pilotes	DJSCS, DEAL et EPCI	
Partenaires	CTG, CAF, ARS, ADIL, SIAO, opérateurs sociaux, bailleurs, associations	
Modalités de mise en œuvre	 Renforcer des commissions de veille sur l'hébergement et le logement territorialisées o Réunissant acteurs de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté et du logement 	
	o s'appuyant sur les instances existantes ou en cours de création sur les territoires : les commissions territoriales hébergement du SIAO ; les futures CCAPEX territoriales (cf. Action 8-2) ; la Conférence Intercommunale de l'Habitat en cours de création sur la CACL, etc.	
	 dont l'ordre du jour pourrait se décliner autour de l'analyse des pratiques et d'1 ou 2 cas type 	
/ / / / / / / / / / / / / / / / / / / /	- Organiser 1 à 2 fois par an des séminaires territorialisés, d'échange	

	d'informations et de recueil des besoins
	- Créer une plateforme numérique collaborative permettant une visibilité continue et actualisée du fonctionnement des dispositifs et du système d'acteurs, et faciliter les partenariats locaux
Calendrier	Dès validation du plan pour les commissions. A partir de 2020 pour le support de communication
Territorialisation	CACL et CCOG en priorité puis CCDS et CCEG
Résultats	- Mise en place de réseaux d'acteurs
attendus	- Echange de bonnes pratiques
	- Diffusion de l'information
Indicateurs	- Nombre de réunions
d'évaluation	- Nombre de participants par territoires
	- Nombre utilisateurs du support de communication

Action 2-2 Outille	r les acteurs et professionnels de terrain
Objectifs	 Améliorer la connaissance des acteurs sur les outils existants et mobilisables Favoriser le rapprochement et le partage des pratiques
Pilotes	DJSCS, CTG, CAF
Partenaires	DEAL, SIAO, ADIL, opérateurs sociaux, bailleurs
Modalités de mise en œuvre	associant secteur de l'action sociale, de l'hébergement et du logement social autour de l'analyse des pratiques et l'élaboration de « procédures » harmonisées : évaluation sociale, appréciation des « capacités à habiter »
	 Créer un guide pédagogique des dispositifs existants à destination des prescripteurs Créer et actualiser un annuaire numérique des professionnels
Calendrier	Dès 2020
Territorialisation	CACL et CCOG, CCDS et CCEG ensuite
Résultats attendus	 Formalisation de procédures Diffusion d'un guide pédagogique des dispositifs Diffusion et actualisation d'un annuaire
Indicateurs d'évaluation	 Réalisation de l'annuaire des professionnels Nombre de réunions des groupes de travail Synthèse des réunions de groupes par territoire

AXE 2 - Adapter et faire évoluer l'offre d'accueil, d'hébergement et de logement adapté

Orientation 3 - Améliorer la couverture territoriale en matière de veille sociale

Rappel du contexte et enjeux

Le dispositif de veille sociale joue un rôle fondamental dans l'identification des personnes sans abri, notamment les plus exclues et les plus marginalisées, pour leur apporter un premier niveau de réponse et une orientation vers un dispositif adapté. Institué par la loi relative à la lutte contre l'exclusion de 1998, et renforcé par la loi MOLLE du 25 mars 2009, le dispositif de veille sociale a pour rôle d'informer et d'orienter les personnes sans abri.

Responsabilité de l'État au regard de son rôle de garant de la solidarité nationale, ce dispositif repose sur des structures de premier accueil et d'orientation : les équipes mobiles ou maraudes, en charge d'aller à la rencontre des personnes sans logement dans l'espace public ; les accueils de jour et de nuit qui proposent divers services (de la réponse aux besoins primaires à l'accès à la santé et aux droits), en complément des structures d'hébergement ; le 115, plateforme téléphonique qui réceptionne les demandes de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence.

En Guyane, le dispositif de veille sociale est constitué :

- D'une plateforme téléphonique, le 115, gérée par le Samu social de l'Ile de Cayenne qui couvre la totalité du territoire mais reste méconnue du « grand public » ;
- Et d'un dispositif de maraude, également géré par le Samu social, qui ne couvre que le bassin de Cayenne

Il n'existe pas d'accueil de jour labellisé mais certains équipements tels que les douches municipales à Cayenne ou bien encore les PADA (pour les demandeurs d'asile) ou les CAARUD (pour les consommateurs de drogue) sont sur un segment d'activité proche.

Il convient par ailleurs de souligner le rôle de veille sociale et d'orientation que jouent de fait les CCAS et les travailleurs sociaux de la CTG et de la CAF, bien que ces derniers ne couvrent qu'insuffisamment le territoire. En raison d'un plus faible maillage en travailleurs sociaux, les besoins d'hébergement des habitants des communes rurales ou isolées ne sont en effet peu pris en compte.

Ces différents acteurs de la veille sociale renvoient les demandes de prise en charge vers le SIAO (Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation) qui examine la situation des demandeurs et les oriente vers les différentes solutions d'hébergement existantes dans le cadre des commissions territoriales d'hébergement (CTH) organisées à Cayenne, Saint-Laurent du Maroni et Kourou.

Globalement bien repéré par les professionnels et certains usagers, le dispositif de veille sociale connaît aujourd'hui une baisse des recours/fréquentation en raison :

- Du découragement des travailleurs sociaux face à une offre d'hébergement saturée et/ou inadaptée
- Des effets d'éviction d'un public par l'autre du fait de la massification et la diversification des besoins : certaines familles n'oseraient ainsi plus se rendre au CCAS désormais fréquenté par un public migrant.

- D'une couverture territoriale déséquilibrée et inégalement répartie sur le territoire.

Ce phénomène de non recours amène à formuler l'hypothèse d'une large sous-estimation des demandes alors que dans le même temps, l'ensemble des acteurs locaux font part de nombreux besoins non couverts en matière : d'aide alimentaire, d'accès aux droits, d'écrivain public, de mise à l'abri...

Ce défaut de connaissance objectivée des profils, des parcours et des difficultés rencontrées par les personnes ou familles dans l'accès aux besoins et aux droits fondamentaux (se nourrir, se laver, être à l'abri...) est préjudiciable pour la conduite d'une action en direction des plus exclus. Il peut aussi alimenter les représentations véhiculées à leur égard (situations irrégulières, incapacités à habiter, etc.).

- → Renforcer la mission d'observation sociale du SIAO
- → Conforter la coordination et l'animation de la veille sociale
- → Développer des solutions de premier accueil/orientation sur le territoire

Fiche action 3-1 SIAO)	Renforcer la mission d'observation sociale du SIAO (club des utilisateurs du
Objectifs	 Faire du SIAO un outil de connaissance du public et d'évaluation de l'impact des politiques publiques Mieux connaître les besoins du public Qualifier l'efficience des réponses apportées Identifier les besoins non satisfaits
Pilote	DJSCS - SIAO
Partenaires	Structures de premier accueil, gestionnaires d'établissements et de services, bailleurs sociaux
Modalités de mise en œuvre	 Phase 1: Mise en place d'un groupe de travail restreint (DJSCS, SIAO, structures de premier accueil et d'hébergement) pour : Convenir des requêtes statistiques sur la base de données Élaborer un questionnaire/flash auprès des utilisateurs de premier accueil Élaborer un tableau de bord à renseigner par les gestionnaires de structures Phase 2: exploitation et analyse des données Exploiter la base de données de l'activité SIAO en s'appuyant sur le logiciel SI SIAO Compléter par une enquête auprès des utilisateurs de premier accueil (services instructeurs)
	 Compléter par un retour qualitatif et quantitatif des gestionnaires de structures Phase 3: restitution et partage des résultats avec l'instance d'observation créée (cf. Action 1-2) Procéder à un croisement des informations recueillies Présenter les résultats obtenus

	 Organiser un débat critique sur ces résultats et dégager les pistes d'évolution du dispositif
Calendrier	Mise en place dès 2019 (phase 1), premières production et analyses en 2020 puis annuellement tout au long du Plan
Territorialisation	Guyane avec une déclinaison des données / enquêtes aux EPCI ou bassins de vie
Résultats attendus	 Une meilleure utilisation du logiciel SI-SIAO Une analyse approfondie des parcours à la rue, afin d'appuyer les réflexions et projets sur la production de réponses spécifiques (accueil « de bas seuil », besoin de réponses de type « Un chez soi d'abord », …)
Indicateurs d'évaluation	- Compte rendu des réunions du club des utilisateurs

iche action 3-2 - Conj Objectifs - - -	Elargir l'assise territoriale du SIAO en constituant un réseau partenarial avec les CCAS/BAS (Bureau d'Aide Social) des communes excentrées et l'ensemble des services sociaux. Elargir l'assise « interinstitutionnelle » du SIAO en renforçant les liens avec les acteurs des champs médico-sociaux, etc. Mieux sensibiliser les professionnels de terrain dont les travailleurs sociaux aux pratiques d'évaluation et d'orientation des personnes
-	avec les CCAS/BAS (Bureau d'Aide Social) des communes excentrées et l'ensemble des services sociaux. Elargir l'assise « interinstitutionnelle » du SIAO en renforçant les liens avec les acteurs des champs médico-sociaux, etc. Mieux sensibiliser les professionnels de terrain dont les travailleurs sociaux
	l'ensemble des services sociaux. Elargir l'assise « interinstitutionnelle » du SIAO en renforçant les liens avec les acteurs des champs médico-sociaux, etc. Mieux sensibiliser les professionnels de terrain dont les travailleurs sociaux
	Elargir l'assise « interinstitutionnelle » du SIAO en renforçant les liens avec les acteurs des champs médico-sociaux, etc. Mieux sensibiliser les professionnels de terrain dont les travailleurs sociaux
	les acteurs des champs médico-sociaux, etc. Mieux sensibiliser les professionnels de terrain dont les travailleurs sociaux
	Mieux sensibiliser les professionnels de terrain dont les travailleurs sociaux
_	aux pratiques d'évaluation et d'orientation des personnes
ļ -	
***************************************	Repréciser et partager les projets sociaux des structures
•	Faire monter en compétence les prescripteurs sur l'utilisation du logiciel SI-
	SIAO
Pilote DJS	SCS - SIAO- ensemble des CCAS de Guyane
'artenaires -	CCAS et/ou association des maires
-	ARS et structures médicales et médico-sociales
-	DDSP, polices municipales
-	Médecins du Monde
-	Services sociaux (CTG, CAF)
-	Secours catholique, Croix-Rouge
Modalités de Org	ganiser une campagne d'information sur le dispositif SIAO et les structures
nise en œuvre 🔰 d'h	rébergement / logement adapté existantes à destination des responsables et
age	ents des centres communaux d'action sociale ainsi que de l'ensemble des
	vailleurs sociaux de terrain
Élaı	rgir la participation aux CTH à d'autres acteurs : CCAS ou professionnels
7.178A7A	us des champs médico-sociaux
alendrier Tou	ut au long du Plan
erritorialisation Guy	yane, avec des adaptations au contexte local pour la constitution de réseaux
ésultats -	Une harmonisation des pratiques en matière de veille sociale, d'accueil et
ttendus	orientation en urgence

	 Un recueil complet et équitable des besoins d'hébergement en tout point du territoire Un partenariat régulier et durable avec les acteurs de la santé mentale autour de la prise en charge des publics à la rue
Indicateurs d'évaluation	 Niveau de progression des orientations vers des dispositifs adaptés Mise en place de réponses adaptées aux publics les plus marginalisés Nombre de partenariats formalisés et mis en œuvre avec les CCAS

Objectifs	 Développer des solutions de premier accueil/orientation sur le territoire Contribuer à assurer une égalité d'accès aux droits fondamentaux sur l'ensemble du territoire Adapter les types de réponse en fonction des besoins de premier accueil repérés sur les différents territoires : femmes victimes de violence, personnes en situation d'addiction, familles en errance, jeunes en ruptures, etc.
Pilote	DJSCS
Partenaires	 Samu social de Guyane CCAS et/ou association des maires ARS et structures médicales et médico-sociales DDSP, polices municipales Médecins du Monde Services sociaux (CTG, CAF) Secours catholique, Croix-Rouge
Modalités de mise en œuvre	 Sur Saint-Laurent du Maroni Consolider l'action du SIAO –Samu social sur le territoire de Saint-Laurent du Maroni Étudier les conditions de mise en place d'une maraude et/ou d'un accueil de jour dans l'Ouest : quels publics/besoins visés ? avec quels partenaires ? sur quels secteurs ? Sur l'île de Cayenne Accompagner les porteurs de projet associatif pour la création d'un accueil de jour généraliste sur le bassin de Cayenne et faire le lien avec la maraude Sur Maripasoula et Saint-Georges Développer une solution d'accueil temporaire pour les familles originaires des communes isolées des services
Calendrier	Etudes de faisabilité dès 2019 puis mise en place dès 2020 pour Saint-Laurent
Territorialisation	Cayenne, Saint-Laurent du Maroni, Saint-Georges et Maripasoula
Résultats attendus	- Création de nouvelles structures de premier accueil - Meilleure couverture territoriale
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de structures créées Fréquentation Nb et types de services rendus

Orientation 4 – Adapter et augmenter l'offre en hébergement, en logement adapté et mobiliser le parc privé pour développer une offre diversifiée

Rappel du contexte et des enjeux

L'offre d'hébergement et de logement adapté est composée de prestations diversifiées, qui répondent à des besoins distincts :

- la mise à l'abri (hébergement d'urgence) avec, en Guyane, une capacité de 67 places réparties au sein de 2 structures pérennes à Cayenne et à Kourou et en nuitées hôtelières / locations en gites à Cayenne, Macouria et Saint-Laurent du Maroni
- l'hébergement d'insertion en CHRS avec 81 places réparties sur 4 structures (2 à Cayenne ; 1 à Kourou et 1 à Saint Laurent)
- un accueil temporaire pour des personnes en mobilité ou qui nécessitent un sas/une aide avant d'accéder à un logement autonome avec :
 - Une résidence sociale pour les jeunes de 55 places, le FHEJOC, dédiée à l'accueil de jeunes originaires de Saint-Laurent du Maroni réalisant leurs études ou en formation sur le bassin de Cayenne
 - o 100 logements en sous-location à Cayenne (Les Jardins de l'Union) principalement dédiées au relogement des sortants d'habitat spontané
- un accueil plus pérenne pour des personnes durablement en incapacité de vivre de manière autonome avec une maison relais de 20 places située à Kourou et une résidence accueil de 19 places à Cayenne.
- Un logement adapté et complémentaire du locatif social capté en mandat de gestion au sein du parc privé avec 87 logements gérés par l'association LAKLE -SOLIHA.

Certains de ces établissements ont une vocation généraliste (accueil tous publics en situation de mallogement ou de sans-abrisme), d'autres peuvent être dédiés à certaines catégories (femmes victimes de violences, hommes célibataires...)

Pour certains publics, il existe des dispositifs dédiés :

- Le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile est composé, en Guyane, d'1 HUDA d'une capacité portée à 150 places en 2018, devant connaître une extension de 72 places en 2019, exerçant principalement son activité sur Cayenne.
- La CTG, du chef de sa compétence en matière de protection de l'enfance peut prendre en charge, des mineurs ou jeunes majeurs ou mères isolées en situation difficile.
- L'ARS finance le développement d'une offre en Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) pour les « personnes en difficultés spécifiques » connaissant une situation de précarité et/ou de vulnérabilité présentant des besoins de soins et un accompagnement médico-social. Celle-ci s'articule autour de trois catégories d'établissements : les appartements de coordination thérapeutique (ACT) les lits halte soins santé (LHSS) d'une capacité de 6 places, et les lits

d'accueil médicalisés (LAM). Un projet d'habitat inclusif pour personnes handicapés psy est en cours à Kourou avec le MAS, en partenariat avec la SIMKO

Plusieurs difficultés ont été soulignées par les acteurs :

- Une capacité d'hébergement manifestement insuffisante avec seulement 1/3 des demandes évaluées comme recevable donnant lieu à un hébergement effectif;
- Une répartition très inégale des capacités d'hébergement / logement adapté sur le territoire
- Une inadaptation des structures à la diversification et à la nature des besoins avec :
 - o De grandes compositions familiales: à Saint-Laurent du Maroni, l'hébergement d'insertion est limité à 3 enfants ce qui peut être un obstacle à la mise à l'abri de certaines familles dans le cas de violences conjugales...
 - Des jeunes isolés sans soutien familial qu'ils soient en « mobilité » pour poursuivre leurs études ou en rupture après avoir connu des conflits ou violences intrafamiliales ou une sortie ASE
 - Des hommes isolés en errance depuis de nombreuses années (avec, pour certains, une problématique de vieillissement) ou sortants d'hôpitaux, souffrant d'important troubles de la santé mentale et/ou d'addictions
 - o Des familles à droits incomplets

Les conséquences sont multiples avec :

- Des publics et/ou des professionnels qui renoncent à solliciter les dispositifs avec, pour conséquence, une dégradation accrue de la situation du demandeur et le recours fréquent à des solutions alternatives non souhaitables (squats, marchands de sommeil...)
- Des admissions qui sont réalisées pour partie par opportunité (place disponible) et non pas en fonction du projet d'insertion du demandeur.
- Des structures d'hébergement ou de logement adapté qui, pour répondre aux besoins prennent en charge des publics pour lesquels elles ne sont pas prévues.

Cela pose, au-delà de la capacité de l'offre, la question du fonctionnement de l'existant et en particulier des évaluations sociales et de la « bonne » orientation des personnes en fonction des projets sociaux des structures Sur ce point, il semble encore nécessaire de faire monter en compétence les prescripteurs sur l'utilisation du logiciel SI-SIAO. La question est également posée d'un éventuel recentrage des structures sur un public ou tout au moins un projet social redéfini.

Malgré d'importants besoins en hébergement d'urgence et d'insertion, la politique nationale du Logement d'Abord centrée notamment sur le développement du logement adaptée fait écho à la situation locale. Positionné en alternative et/ou en relais de l'hébergement, le développement des logements adaptés doit permettre de réduire les temps d'hébergement et de les limiter aux seules situations nécessitant un accompagnement social lourd. Il permet en outre de placer les ménages bénéficiaires, en situation de responsabilité et acteur de leurs parcours d'insertion par le logement. Ce développement doit favoriser une couverture plus équilibrée du territoire (Ouest et centre littoral) et prendre en compte les publics dans leur diversité (jeunes sortant des dispositifs de l'aide de l'enfance, adultes en situation de souffrance psychique, ménages éligibles au logement social évacués des quartiers d'habitats illicites).

- → Augmenter la capacité et adapter les structures généralistes existantes
- ightarrow Développer une offre spécifique en direction des jeunes dont les femmes isolées avec enfants
- → Développer une offre spécifique en direction des personnes souffrant de problèmes de santé mentale et/ou d'addiction
- → Favoriser la création de places d'intermédiation locative dans le parc privé et la réalisation de structures collectives dédiées de type « jardins de l'union »

Historia (6)	
Objectifs	 Augmenter la capacité et adapter les structures généralistes existantes Faire évoluer et augmenter les capacités d'hébergement sur le territoire en tenant compte des configurations familiales (grandes familles et/ou isolés) et des besoins d'accompagnement à visée d'insertion Mieux couvrir les besoins sur le territoire
Pilote	DJSCS
Partenaires	Opérateurs associatifs
Modalités de mise en œuvre	Sans passer par un processus de création ex nihilo de nouvelles structures généralistes, long et coûteux, augmenter dans le respect de la réglementation applicable, la capacité d'accueil des établissements installés pour permettre la prise en charge d'un plus grand nombre de bénéficiaires et réaliser des économies d'échelle garantissant une maîtrise des coûts unitaires. - Pour les structures soumises à autorisation (CHRS) utiliser la procédure dite de l'augmentation non importante (<30 % de la capacité initiale) - Pour les structures subventionnées, engager une négociation de gré à gré Etudier l'opportunité de création d'une pension de famille à Cayenne
Calendrier	Dès 2019 et sur toute la durée du Plan
Territorialisation	Saint-Laurent du Maroni et Cayenne
Résultats attendus	 Augmentation du nombre de places en quantité et selon les besoins des territoires Diversification de l'offre existante par territoires et par public logé
Indicateurs d'évaluation	 Création effective des places supplémentaires Taux d'occupation des structures redimensionnées Impact sur le taux des besoins non couverts

Fidhe oration 4	2 – Développer une offre spécifique en direction des jeunes
Objectifs	 Répondre aux besoins spécifiques des jeunes majeurs et des femmes isolées Accompagner les parcours d'insertion et de formation des jeunes en
	mobilité professionnelle, sociale ou géographique (Formation initiale, formation professionnelle, jeunes sortants des dispositifs de protection de l'enfance, jeunes mères)
	- Prévenir les ruptures en sortie de l'ASE et la dégradation de la situation des jeunes à la rue

Pilote	DEAL, DJSCS
Partenaires	CTG, CAF, UNHAJ, Opérateurs associatifs, bailleurs sociaux, CCAS de Saint- Laurent du Maroni, CACL
Modalités de mise en œuvre	 Suivre la réalisation du foyer de jeunes travailleurs (FJT) construit par la SIMKO dans la ZAC Hibiscus à Cayenne (264 logements plus des espaces collectifs nécessaire à la déclinaison du projet socio-éducatif pour créer les conditions du vivre ensemble) Faire évoluer et soutenir/sécuriser le fonctionnement du foyer existant (FHEJOC) à Cayenne à la configuration des logements (besoin de T2 pour de jeunes couples ou des parents isolés) et des espaces collectif propices au vivre ensemble et à l'animation à la constitution et au financement d'une équipe socio-éducative suffisamment conséquente Favoriser la création d'un centre maternel (femmes isolées avec enfants) en lien avec les appels à projets de la CTG
Calendrier	Dès 2019 et sur toute la durée du Plan
Territorialisation	lle de Cayenne et commune de Saint-Laurent du Maroni
Résultats attendus	Amélioration de la réponse au public jeune et/ou en difficultés
Indicateurs d'évaluation	 Nb de structures créées Taux d'occupation, taux de rotation et profils accueillis

Fidhe agtion 4-3 -	- Développer une offre spécifique en direction des personnes en souffrance
psychique et/ou e	n addiction
Objectifs	 Offrir à des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, les conditions d'un habitat durable assorties d'un accompagnement sanitaire et social.
Pilote	DJSCS - DEAL
Partenaires	EPCI avec compétence habitat, Conseil départemental, opérateurs, bailleurs sociaux, structures médico-sociale, CAF, ARS
Modalités de	Favoriser l'extension de la résidence accueil de Cayenne géré par l'ATG
mise en œuvre	Favoriser la création d'une résidence accueil à Saint-Laurent du Maroni
	Suivre la mise en place d'un projet d'habitat inclusif à Kourou et envisager les conditions d'un essaimage
Calendrier	Dès 2019 et sur toute la durée du Plan
Territorialisation	lle de Cayenne, Kourou, Saint Laurent du Maroni
Résultats attendus	Amélioration de la réponse aux besoins des personnes handicapées psychique ou souffrant de troubles addictifs
Indicateurs d'évaluation	Nombre de structures crééesTaux d'occupation

réalisation de sim	Favoriser la création de places d'intermédiation locative dans le parc privé et la actures collectives dédiées de type jardin de l'union - Permettre aux ménages éligibles au logement social et confrontés à un besoin urgent de logement d'occuper un logement de manière temporaire dans l'attente d'une attribution pérenne dans le parc social ou privé - Faire de l'intermédiation locative une solution complémentaire et/ou intermédiaire entre hébergement et logement - Diversifier les solutions pour les besoins des ménages en difficultés - Inscrire l'intermédiation locative dans une stratégie globale de relogement
Pilote	Etat (DJSCS, DEAL)
Partenaires	CTG, communes, EPCI, CAF
Modalités de mise en œuvre	 Mener une réflexion sur le positionnement de l'offre en intermédiation locative en sous location d'une part et en mandat de gestion d'autre part : Quelle vocation ? pour quel public ? Intérêt d'inverser la logique en allant capter des logements en fonction des besoins identifiés/des orientations réalisées Penser aux déclinaisons possibles : colocations sociales, baux glissants, etc. Type d'accompagnement à mettre en place et partenaires complémentaires à mobiliser Lancer des appels à projet pour identifier les opérateurs gestionnaires Lancer un appel à projet pour financer une structure dédiée de type Jardins de l'Union sur le territoire de l'ile de Cayenne et/ou sur Saint Laurent du Maroni notamment pour y loger des familles issues de l'habitat spontané et/ou en situation d'hébergement précaire
Calendrier	Dès le démarrage du plan
Territorialisation	lle de Cayenne et Sant du Laurent du Maroni principalement
Résultats attendus	 Augmenter le nombre de familles relogées et suivies après les opérations d'évacuation d'habitat illicite et/ou de relogement des ménages situés dans des logements insalubres Accroitre la capacité d'accueil et d'accompagnement des ménages dans le parc de logements adaptés
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de places IML crées par type de parc Nombre de ménages suivis et accompagnés Ratio nombre de ménage admis sur nombre de ménages potentiels Taux d'impayé de loyer et nombre de familles relogées définitivement

Axe 3 – Favoriser l'accès et le maintien durable dans les logements et prévenir les expulsions

Orientation 5 – Construire et mettre en œuvre une stratégie partagée d'attribution en direction des publics prioritaires

Rappel du contexte et des enjeux

Malgré une tendance au rééquilibrage de la production ces dernières années, il existe encore de nombreuses inégalités quant à la répartition des logements sociaux sur le territoire ce qui se traduit par une mauvaise image de certains quartiers et des phénomènes de vacance. A ce déséquilibre vient s'ajouter une faible mobilité au sein du parc social. En effet, de nombreux freins subsistent aux demandes de mutation : faible taux de rotation, problème de sous-location, vacance très faible dans les logements qui correspondent aux demandes, contingent propre insuffisant chez les organismes pour répondre aux demandes.

- La définition des publics prioritaires à l'accès au logement social a été posée dans la loi (cf. article L441-1 du CCH) :
- La reconnaissance au titre du droit au logement opposable (DALO) donne une priorité absolue à l'accès au logement social (obligation de résultat).
- Il n'y a ensuite pas de hiérarchie nationale entre les différents critères de priorité. Les dispositifs locaux doivent prendre en compte les critères de priorité du CCH et peuvent venir les préciser, les compléter et/ou les hiérarchiser. Ainsi, localement, on retrouve :
 - les publics reconnus prioritaires au titre du contingent préfectoral. Pour ces publics, une convention de réservation signée entre le préfet et les bailleurs sociaux en définit la liste et la priorisation;
 - Les publics prioritaires du PDALHPD;
 - Les publics prioritaires définis, le cas échéant, dans la convention intercommunale d'attribution ou les accords collectifs.

En Guyane, seule la CACL est engagée dans l'élaboration d'une CIA tandis que les publics du Plan n'ont pas été définis bien qu'ils soient potentiellement nombreux. Il est néanmoins impossible à ce jour d'objectiver leur nombre, leur profil ou leurs parcours faute d'outil de suivi.

En matière d'attribution, les acteurs déplorent ainsi le manque de lisibilité sur la gestion des contingents dont le contingent prioritaire. Aujourd'hui, la gestion en stock des logements réservés du contingent préfectoral en Guyane présente en effet quelques difficultés (exemple : l'historique des programmes réservés en termes de localisation, de typologie de logement ne correspond plus forcément aux besoins actuels). Il n'y a aucune visibilité des logements qui ont été réservés antérieurement à la dissolution de la SA HLM. Certains outils informatiques ne sont pas utilisés de façon optimale : le système priorité logement (SYPLO) et le système national d'enregistrement (SNE). Seul COMDALO permet de suivre les recours et relogements des ménages dans le cadre du DALO. La CACL finalise par ailleurs un travail visant à l'harmonisation et à la transparence en matière d'attribution.

L'année 2017 a permis de reloger 254 ménages sur le contingent préfectoral. Ce résultat est considéré par tous comme largement insuffisant au regard des besoins enregistrés et plus encore estimés, notamment si l'on tient compte des besoins accrus liés à la résorption et l'évacuation des zones d'habitat illicite.

La loi Égalité et Citoyenneté fait désormais obligation, afin de permettre leur relogement, à chaque réservataire de consacrer 25 % au moins de ses propositions d'attribution aux publics prioritaires.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la loi ELAN, qui impose une gestion en flux (sauf pour les logements réservés par des services publics en charge de la défense nationale ou de la sécurité intérieure), il est essentiel de maîtriser et mobiliser de manière efficace les droits de réservation dont bénéficie l'Etat sur le parc social.

- → Améliorer la lisibilité de la gestion des contingents et des attributions en direction des publics prioritaires
- → Sécuriser l'accès au logement des personnes sortant des structures d'hébergement

Fiche action 5-1 direction des publ	– Améliorer la lisibilité de la gestion des contingents et des attributions en lics prioritaires
Objectifs	 Rapprocher les gestions des contingents sur des bases de transparence et de coopération en introduisant de nouvelle méthode comme la gestion en flux (loi ELAN) et l'ordre de priorité unique (article L441-1 du CCH) Favoriser la visibilité et la mobilisation des contingents pour l'attribution en direction des publics prioritaires Veiller au principe de mixité sociale
Pilotes	DJSCS-DEAL
Partenaires	CTG, CAF, EPCI, communes, Action Logement, Bailleurs sociaux, ADIL
Modalités de mise en œuvre	 Phase 1: Réaliser un état des lieux du contingent préfectoral et des autres contingents Établir un diagnostic partagé des attributions réalisées sur les différents contingents à partir des données dont disposent les bailleurs sociaux Phase 2: Engager une réflexion autour d'une définition partagée des publics prioritaires Définir des objectifs d'attribution Phase 3: Réactualiser les conventions de réservation en respectant les dispositions de la loi ELAN et Egalité Citoyenneté Utiliser l'outil SYPLO + Former et inciter les différents acteurs concernés à la bonne utilisation des outils informatiques
Calendrier	Activation de SYPLO et programmation de formation SYPLO dès 2020
Territorialisation	CACL et l'ensemble de la Guyane ensuite
Résultats attendus	 Réactualisation des conventions de réservation Élaboration d'un accord collectif Augmentation du nombre d'attribution en direction des publics prioritaires

Indicateurs	- Augmentation de l'alimentation du fichier par les différents acteurs.
d'évaluation	- Augmentation de la participation des acteurs aux formations dédiées à la
	maitrise des outils pour aboutir à une exploitation plus fiable du fichier
	- Assurer un suivi statistique du fichier SNE notamment de la politique
	d'attribution du contingent en direction des publics prioritaires
	- Publication des bilans annuels.

Fiche action 5-2 d'hébergement Objectifs	 Sécuriser l'accès au logement des personnes sortant des structures Favoriser l'accès accompagné au logement Accélérer et fluidifier les sorties d'hébergement Respecter les objectifs assignés par le plan logement d'abord pour la Guyane.
Pilotes	DJSCS – Opérateur SIAO : SAMUSOCIAL
Partenaires	Bailleurs sociaux, Gestionnaire de structures d'hébergement, Travailleurs sociaux, ADIL
Modalités de mise en œuvre	 Mobiliser les différentes instances et les acteurs compétents pour une analyse des freins aux parcours résidentiels Poursuivre les efforts concernant les dépôts de demande de logement social et (le cas échéant) le recours DALO pour les personnes hébergées en capacité d'autonomie. Articuler les systèmes informatiques SI SIAO, COMDALO et SYPLO. Démultiplier et mutualiser les mesures de préparation et d'accompagnement des ménages défavorisés accédant au logement pérenne Utiliser plus fréquemment les mesures AVDL pour les sortants d'hébergement accédant à un logement afin de sécuriser la démarche. Faciliter les transitions hébergement/logement adapté (pension de famille, IML) en impliquant les gestionnaires de structures et le SIAO Élaborer à petite échelle avec les bailleurs sociaux volontaires et un opérateur associatif un dispositif expérimental de bail glissant.
Calendrier	Tout au long du plan
Territorialisation	Guyane avec suivi possible par EPCI
Résultats attendus	 Systématiser pour augmenter le nombre de dépôts de demande de logement social et leur inscription dans SYPLO Sécuriser les entrées par des baux glissants et harmoniser les pratiques des différents établissements et des bailleurs Objectiver les critères d'attribution des logements sociaux et établir une statistique des cotations de la demande
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de dépôts de demande enregistrés dans le SNE sur le territoire de la CACL Nombre de sortants d'hébergement inscrits dans SYPLO et relogés Nombre de demandeurs SIAO orientés directement vers du logement pérenne sécurisé

Orientation 6 -Optimiser la mobilisation des aides et des accompagnements existants et mettre l'accent sur les démarches d'aller vers le logement.

Contexte et enjeux

La problématique de l'accompagnement est transversale à l'ensemble des thématiques du Plan. Plusieurs éléments remontent de l'état des lieux :

- Des attentes importantes autour d'un renforcement des accompagnements à l'entrée dans le logement : appropriation du logement et du nouveau cadre de vie, formation aux droits et devoirs, gestion du budget, paiement du loyer, etc.
- Une faible lisibilité et un défaut de clarté et d'articulation des circuits de mobilisation de l'ensemble du panel existant: ASLL, AVDL, GLA, accompagnements financés par les bailleurs dans leur droit commun, accompagnements CAF, accompagnements CCAS
- Une mobilisation puis une mise en œuvre souvent tardive des mesures d'accompagnement
- Une situation difficile en termes d'action sociale avec une faible couverture territoriale par les travailleurs sociaux.

- -> Améliorer l'articulation et la réactivité des interventions
- → Développer la médiation et promouvoir l'accès aux droits en complément de l'accompagnement social

Fiche action 6-1 –	Améliorer l'articulation et la réactivité des interventions
Objectifs	 Généraliser le recours aux mesures « Accompagnement Vers et dans le Logement » - AVDL pour faciliter l'entrée dans le logement Optimiser le recours aux mesures « Accompagnement Social Lié au Logement » - ASLL et améliorer leur impact Améliorer la lisibilité des accompagnements existants (y compris ceux des CCAS et de la CAF) Création d'un comité de suivi pour optimiser l'utilisation des dispositifs AVDL et ASLL.
Pilotes	DJSCS- CTG
Partenaires	CTG, Travailleurs sociaux, SIAO, CAF, CCAPEX, bailleurs sociaux, CCAS
Modalités de mise en œuvre	 Monter un groupe de travail sous pilotage DJSCS / CTG pour établir un diagnostic des outils d'accompagnement existants: recensement, évaluation et pistes d'amélioration de leurs performances. En accord avec le règlement intérieur du FSL en cours de rédaction, élaborer un cadre partagé autour du contenu et des modes de mobilisation, de mise en œuvre et de suivi des mesures ASLL et AVDL: élaboration commune d'une fiche de contact, d'une fiche de suivi, d'indicateurs Communiquer auprès de l'ensemble des travailleurs sociaux. Mettre en place des indicateurs de suivi et de résultats des aides et mesures mises en œuvre et produire une analyse annuelle sur les profils

	des ménages bénéficiaires.
Calendrier	Dès 2019 pour la mise en place du groupe de travail
Territorialisation	Guyane
Résultats attendus	Un cadre et des outils partagés sur les modes de mobilisation et de suivi des mesures d'aide et d'accompagnement.
Indicateurs d'évaluation	Nombre de mesures sollicitées et nombre de mesures effectivement mises en œuvre.
	Evaluation de la durée des mesures - situation des personnes en fin de mesure.

Fiche action 6-2 - Vaccompagnement Objectifs Pilotes	 Sensibiliser les professionnels généralistes face à l'accueil et l'accès aux droits des personnes défavorisées Capitaliser et essaimer les pratiques et projets des acteurs DJSCS - ADIL
Partenaires Modalités de mise en œuvre	 CCAS, bailleurs sociaux, associations, CAF Poursuivre des sessions de formation autour de l'accès au logement auprès des travailleurs sociaux du territoire (CTG - CAF - CCAS) Définir et construire des supports de communication dès l'entrée dans les lieux d'un locataire pour le sensibiliser à ses droits, devoirs, difficultés de paiement de loyers Soutenir et capitaliser les projets mis en œuvre sur certains territoires ou par certains bailleurs : appartements pédagogiques, médiateurs sociaux sur certaines communes/quartiers, etc. Expérimenter des projets de médiation par les pairs en complément de l'accompagnement social. Mettre en place des séminaires territorialisés pour échanger sur l'avancement des actions Diffuser largement le guide réalisé en 2015 par la Ligue des Droits de l'Homme avec le soutien du Ministère des Outre-mer et du barreau de Paris https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2015/09/GUIDE-D-ACCES-AUX-DROITS-EN-GUYANE.pdf
Calendrier	A partir de 2020
Territorialisation	Guyane
Résultats attendus	 Diffuser ou communiquer sur forme de Fiches de « bonnes pratiques » Consolider les connaissances des travailleurs sociaux sur l'accès au logement Réalisation d'un guide de l'accès aux droits
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de formations organisées auprès des travailleurs sociaux Nombre de participants aux sessions de formations.

Orientation 7 - Renforcer le pilotage départemental de la prévention des expulsions locatives

Contexte et enjeux

En Guyane, la CCAPEX a mis longtemps à se mettre en place. Son fonctionnement est encore perçu comme essentiellement administratif avec peu de résultats lisibles. Sur la période 2018, 2994 dossiers ont été signalés à la commission consultative de prévention des expulsions (CCAPEX), très majoritairement pour des raisons d'impayés. On constate que la plupart (2022) ont été signalés au stade du commandement de payer ce qui est un progrès par rapport aux années précédentes et permet d'intervenir avant que les situations ne soient trop dégradées. Par contre, l'année 2018 est restée une année quasi blanche s'agissant du fonctionnement des commissions techniques en raison des vacances de poste qui ont affectés cette mission.

A ces difficultés, s'ajoute le constat d'une grande complexité et hétérogénéité des acteurs intervenant tout au long d'une procédure d'expulsion sans lien et sans communication entre ceux-ci (bailleurs sociaux, CAF, FSL, CCAS...) avec un cloisonnement des informations. Le locataire menacé d'expulsion est sollicité par plusieurs instances et peut dans certains cas bénéficier de diverses aides, lesquelles sont souvent sollicitées tardivement et parfois accordées sans coordination. Il arrive que le montant de ces aides soit déterminé sans prise en compte de la situation à laquelle elles sont censées porter remède, ce qui les rend inefficaces.

Dans son atlas du parc locatif social, l'AUDEG notait ainsi qu'en 2016, 80% des dossiers étaient restés sans aucun retour des locataires, 7% des locataires avaient soldé leur dette, 5% bénéficiaient d'un plan d'apurement de leur dette, 3% des dossiers passeront devant le tribunal.

La difficulté du ménage menacé d'expulsion augmente avec le montant de la dette. Il faut donc intervenir le plus rapidement possible et coordonner l'action de tous ceux qui interviennent dans la procédure d'expulsion en mutualisant par exemple l'information dont ils disposent.

Afin de rendre efficient l'action de toutes les instances susceptibles, de venir en aide au locataire en difficulté et de permettre un traitement global de l'impayé, divers outils ont été mis en place et structurés par les évolutions législatives récentes : Charte de prévention des expulsions locatives, CCAPEX, FSL, EXPLOC... La CCAPEX est en effet considérée comme une instance intéressante pour analyser des situations qui devrait faire levier pour élaborer une charte qui engage véritablement les partenaires.

Or en Guyane à ce jour, le fonctionnement de ces différents dispositifs et outils ne sont pas totalement opérationnels. Ainsi par exemple la charte de prévention des expulsions locatives, document phare déterminant les engagements des différents partenaires dans la mise en œuvre des mesures et des actions destinées à prévenir les expulsions n'a pas été, dans sa nouvelle rédaction, signée par l'ensemble des acteurs.

Afin d'assurer le maintien des familles dans leur logement notamment en cas d'impayé, il est nécessaire de :

- Fluidifier le traitement de l'impayé entre les acteurs.
- Renforcer les mécanismes de prévention des expulsions.

Ainsi, l'objectif central est de proposer à l'ensemble des partenaires, la révision de la Charte départementale de prévention des expulsions. La CCAPEX et le FSL étant des outils de la prévention

des expulsions, il est également primordial de revoir l'organisation et le fonctionnement de ces instances en cohérence avec les difficultés constatées dans notre département.

Enfin, il est également important de favoriser le relogement intra ou inter bailleurs et de mettre l'accent sur la sensibilisation des acteurs et du public sur la question qu'est la prévention de l'expulsion locative.

- ightarrow Construire une politique départementale de prévention des expulsions
- ightarrow Informer et sensibiliser les acteurs et les publics
- ightarrow Engager une réflexion avec les bailleurs sociaux sur les possibilités de mutation économique au sein de leur parc

	7-1 – Construire une politique départementale de prévention des expulsions
Objectifs	 Centrer la CCAPEX départementale sur un rôle de pilotage et de coordination Mobiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés, dans le respect de leur champ de compétence, dans la prévention des expulsions Favoriser l'uniformisation du traitement de la prévention des expulsions locatives sur l'ensemble du territoire Fiabiliser et mutualiser les informations détenues par l'ensemble des partenaires intervenant sur la prévention des expulsions locatives (huissiers de justice, CAF, IEDOM)
Pilote	DJSCS, Préfecture
Partenaires	CAF, IEDOM, CTG, Magistrat, Bailleurs (sociaux et privés), Huissiers, ADIL
Modalités de mise en œuvre	 Utiliser l'écriture de la charte de prévention des expulsions pour relancer l'animation départementale. o Partager un cadre d'orientations et notamment la recherche d'interventions plus en amont de la procédure judiciaire: signalement obligatoire à la CAF, traitement des impayés récurrents, en collaboration entre bailleurs, CAF, FSL o Se donner des objectifs communs: renforcer les démarches « d'aller vers » les ménages; relancer les actions de communication et d'information auprès des acteurs du parc privé o Se donner des priorités et formaliser des engagements o Valoriser les initiatives locales en matière de prévention des impayés Utiliser la CCAPEX départementale pour produire une analyse partagée des causes d'impayés et des facteurs conduisant à l'expulsion Mettre en place et former à l'utilisation d'EXPLOC
Calendrier	Tout au long du plan
Territorialisation	Ensemble de la Guyane
Résultats attendus	 Signature de la charte de prévention des expulsions locatives en 2019 Appropriation par l'ensemble des signataires des dispositions de la charte. Emergence d'initiatives et engagements nouveaux

Indicateurs	- Nombre de dossiers présentés à la CCAPEX.
d'évaluation	- Nombre de commandements de quitter les lieux
	- Nombre de dossiers pour lesquels l'expulsion a été évitée
W Table To Control of the Control of	- Nombre des expulsions effectives.

Fiche action 7-2 –	Informer et sensibiliser les acteurs et les publics prioritaires
Objectifs	 Sensibiliser les acteurs à la plus-value du signalement des impayés à la CAF et de la CCAPEX Sensibiliser à une prise en charge la plus en amont possible de la problématique de l'endettement des ménages (impayés de loyers, de charge etc
Pilotes	DJSCS – CTG – CAF
Partenaires	Bailleurs sociaux, ADIL, CCAS, acteurs juridiques
Modalités de mise en œuvre	 Proposer des outils (sessions de formation, guides, etc.) d'informations des bailleurs et des travailleurs sociaux, pour : Une meilleure connaissance du rôle et des fonctions de la CCAPEX, notamment à l'installation de sous-commissions; Une meilleure connaissance des fondamentaux de la réglementation Une analyse et compréhension des situations de non mobilisation des ménages face aux situations d'impayés Renforcer l'accompagnement juridique des ménages menacés d'expulsion: préparation à l'audience, explications sur les conséquences juridiques et financières d'un jugement, éventuellement mise en place d'un dossier de présentation type.
Calendrier	Sur la durée du Plan
Territorialisation	Ensemble de la Guyane
Résultats attendus	 Des commissions CCAPEX mieux informées pour prendre des décisions Une prise en charge plus précoce des situations d'impayés locatifs
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de sessions de sensibilisation Mise en place d'outils (guide, fiches de saisine) Nombre de locataires en situation d'impayés consultant l'ADIL Progression du nombre de situations examinées en CCAPEX en amont de l'assignation / avant le commandement à quitter les lieux

Fiche action 7-3 économiques dan	– Engager la réflexion avec les bailleurs sur les possibilités des mutations s le parc social
Objectifs	 Mieux repérer et accompagner les ménages justifiant d'une mutation vers un logement plus adapté. Développer les propositions et accompagnements à des mutations
	économiques pour des ménages concernés Soutenir les pratiques d'accompagnement des bailleurs et des travailleurs

	sociaux, en amont, pendant le relogement et après.
Pilotes	ADIL- DJSCS CTG
Partenaires	Bailleurs sociaux - CAF – CCAS - EPCI
Modalités de mise en œuvre	Dans le cadre de la charte de prévention des expulsions, monter un groupe de travail avec des objectifs précis :
	 Proposer des circuits de repérage, à partir des aides FSL, saisines CAF, sous-préfectures (récurrences des impayés et des aides, rupture des plans d'apurement) Construire les circuits pour une offre de services aux ménages Créer des argumentaires partagés bailleurs / travailleurs sociaux autour
	des propositions de relogement - Intégrer les cas de mutations économiques dans les commissions inter- bailleurs existantes et à créer
Calendrier	Sur la durée du Plan
Territorialisation	Ensemble de la Guyane (ou projet test sur un territoire volontaire)
Résultats attendus	 Mobilité au sein du parc social Hausse des mesures d'accompagnement social (AVDL) prise dans cet objectif. Meilleure prise en charge de l'usager menacé d'expulsion Renforcement des mesures de prévention
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de mutations réalisées par an et par bailleur Nombre de ménages accompagnés vers cette démarche.

AXE 4 – Elaborer une stratégie claire et partagée des actions sur l'habitat indigne, insalubre et la lutte contre les constructions illicites et spontanées

Orientation 8- Mettre en place une coordination des actions sur l'habitat indigne et les actions de lutte contre les constructions illicites

Rappel du contexte et des enjeux

La Guyane se caractérise par une très forte croissance démographique avec pour corollaire un développement important de l'urbanisation spontanée et de l'habitat informel pour dénombrer plus de 38 000 unités d'habitations supposées illicites en 2015 (Etude réalisée par l'AUDeG sur 9 communes). Par ailleurs, le niveau de confort reste extrêmement dégradé dans certains secteurs et le surpeuplement des logements demeure assez élevé.

Pour faire face à ces enjeux majeurs des actions concrètes structurées au cours des dernières années ont été mis en place au sein de la DEAL en complément des actions de police de l'urbanisme au sein du SAUCL (Service Aménagement Urbanisme Construction et Logement). En janvier 2016, le recrutement d'un chargé de mission a contribué à la mise en place du Pôle de Lutte contre les constructions illicites (PLCI) installé en septembre 2016 par le Préfet pour mettre en place un outil de coordination pour lutter plus efficacement contre ce phénomène.

Les objectifs de ce Pôle arrêtés par le préfet sont de plusieurs natures :

- Assurer le pilotage de la stratégie commune de traitement des constructions illicites
- Définir les critères dans la priorisation des actions à mener
- Coordonner l'action de tous les services publics jusqu' à l'exécution des décisions de justice
- Elaborer un fascicule pédagogique à l'attention de la population sur les risques encourus
- Accompagner dans la recherche de solutions de relogement ou de régularisation

Le secrétariat de ce pôle est assuré par la DEAL et travaille à la mutualisation des moyens humains, juridiques et techniques avec les autres membres du pôle (DRFIP, Gendarmerie, EPFA Guyane, DDPAF, ONF, ARS, DDSP, EDF, DAAF) afin d'atteindre les objectifs assignés par le Préfet.

En parallèle les actions de lutte contre l'habitat indigne et insalubre menées par les services de l'Etat (Préfecture, ARS, DEAL, DJSCS, CAF) sont regroupées au sein du Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) installé le 11 juin 2019. Il est censé poursuivre 3 objectifs :

- Repérer et diagnostiquer
- Objectiver et prioriser les opérations
- mettre en œuvre les procédures

Il convient de distinguer le traitement de l'habitat indigne en diffus et celui qui s'opère à l'échelle d'un quartier pour lequel des moyens spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de procédures labellisées (RHI, RHS, OGRAL).

Le traitement de l'habitat insalubre obéit quant à lui à des règles spécifiques qui supposent une expertise technique du bâti réalisé par l'ARS ou un opérateur agrée, un avis du CODERST, et a la production d'un arrêté d'insalubrité statuant sur le caractère remédiable ou irrémédiable de l'insalubrité et assignant au propriétaire des obligations relatives aux travaux à effectuer ou au relogement des locataires.

Les actions de lutte contre l'habitat indigne et celles relatives à la lutte contre les constructions illicites se doivent d'être mieux coordonnées pour gagner en efficacité d'une part et pour permettre à l'ensemble des partenaires de s'approprier les actions de lutte contre ces phénomènes qui ont pris une telle ampleur en Guyane qu'ils représentent aujourd'hui près d'un 1/3 du marché immobilier.

- → Favoriser la mise en cohérence des actions de lutte contre l'habitat indigne et celle relative à la lutte contre les constructions illicites
- → Favoriser l'élaboration des PCLHI et/ou PILHI en lien avec les collectivités
- → Prévoir, avant toute action d'évacuation des quartiers d'habitats illicites, une planification en amont et établir un calendrier réaliste des interventions

Fiche action 8-1 : Favoriser la mise en cohérence des politiques de lutte contre l'habitat indigne et celles contre les constructions illicites		
Objectifs	 Engager une réflexion partagée entre toutes les instances concernées pour décloisonner les pratiques existantes Permettre de sécuriser en amont les interventions et d'engager des stratégies pertinentes. 	
Pilote	DJSCS, DEAL, Préfecture	
Partenaires	ARS, CTG, CACL, ADIL, CCAS	
Modalités de mise en œuvre	 Réunir les instances départementales pour présenter les axes thématiques du plan et présenter plus particulièrement celles de l'axe 4 Désigner une (ou des) personnes ressources référents dans chaque instance qui serviront de relai d'information et de dialogue avec les membres du comité de suivi et d'animation du plan 	
Calendrier	Dès le démarrage du plan et durant toute sa durée	
Territorialisation	Ensemble de la Guyane	
Résultats attendus	 Dialogue permanent dans le choix des interventions ciblées Concertation préalable à toute intervention afin de prioriser celles-ci Elaboration d'une grille d'indicateurs facilitant la priorisation des actions retenues et une trame de bilan normalisé à produire 	
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de livrables produits (guide, recommandations,) Bilans normalisés après chaque opération réalisée 	

Fighe action 8-2 : Fav.	oriser l'élaboration des PCLHI et/ou PILHI en lien avec les collectivités
Objectifs	 Lancer en priorité une démarche programmatique visant à réaliser les études de PCLHI sur les communes de Saint du Laurent du Maroni, Mana Favoriser et inciter à la mise en place du PCLHI (rappeler que c'est une obligation) Engager une concertation accrue avec l'ensemble des autres communes

	concernées par le phénomène afin de lancer les études PCLHI dans la durée du plan (financements LBU et communes à mobiliser)
Pilote	DJSCS, DEAL,
Partenaires	ARS, CTG, CACL, AUDeG, Communes
Modalités de mise en œuvre	Dans le cadre du PDLHI, mettre à l'ordre du jour des prochaines réunions un calendrier de mis en œuvre de la stratégie à établir en fonction des priorités en vue de : - Lancer les études du PILHI sur le territoire de la CACL dès 2019 - Organiser et prioriser les stratégies sur les autres EPCI par des rencontres avec les exécutifs en 2020 - Planifier les études sur les autres territoires les plus prégnants
Calendrier	Dès le démarrage du plan et durant toute la durée
Territorialisation	Ensemble de la Guyane
Résultats attendus	 Recueil quantitatif et qualitatif du nombre de logements indignes par territoires Analyse des situations prioritaires
Indicateurs d'évaluation	 Nombre d'études pré-opérationnelles lancées Nombre d'études terminées Nombre de plan signés

Fiche action 8-3 : Formaliser l'ensemble des procédures d'accompagnement pour la prise en compte des populations confrontées au mal logement et/ou au sans-abrisme		
Objectifs	 Planifier les interventions dans le temps et selon un calendrier établi et connu Permettre une analyse en amont des situations rencontrées pour mieux gérer les relogements et les opérations futures Engager des partenariats avec notamment le secteur associatif et les CCAS afin de permettre une prise en charges des ménages les plus précaires Donner l'exemple de ce qui est possible de faire 	
Pilote	DJSCS, DEAL, Préfecture	
Partenaires	ARS, CTG, CACL, ADIL, CCAS	
Modalités de mise en œuvre	 La mise en place de passerelles de dialogue au niveau des comités départementaux (PDLHI, PLCI) constitue le premier élément de mise en synergie des actions Etablissement d'un premier calendrier prévisionnel au vu des premières analyses disponibles par secteurs prioritaires Mettre à jour les tableaux de bord existants pour objectiver les interventions 	
Calendrier	Mise en place dès septembre 2019 et tout au long du Plan	
Territorialisation	Secteurs informels de la CACL et commune de Saint Laurent du Maroni	

Résultats attendus	 Augmenter le nombre d'interventions ciblées et programmées Réduire quantitativement le nombre de constructions illicites sur le territoire Recenser les relogements effectivement pérennes opérés
Indicateurs d'évaluation	 Nombre d'opérations lancées Nombre de situations traitées Nombre de ménages recensés er relogés effectivement

Orientation 9 – Améliorer la connaissance des parcours résidentiels et renforcer l'accompagnement des ménages

Rappel du contexte et des enjeux

Les récentes interventions au sein des quartiers de constructions illicites notamment ont fait apparaître une méconnaissance de l'ensemble des situations des familles dans leurs dimensions sociales, administratives et/ou surtout économiques.

L'enjeu pour mieux agir, au-delà d'une la planification précoce des interventions, reste de mieux connaître la situation des ménages et de leurs parcours résidentiels afin de trouver les meilleures solutions de relogements.

L'enjeu majeur de renforcer l'accompagnement social de ces ménages est fondamental si l'on souhaite réussir l'évacuation des sites et enrayer le processus de relogement non contrôlé qui ne fait que déplacer le problème sans réellement le juguler.

- → Favoriser la mise en place des équipes de MOUS repérage-accompagnement dans les quartiers spontanés
- → Renforcer l'accompagnement social des ménages issus de l'habitat spontané ou occupant de logements indignes et/ou insalubres

	. : Favoriser la mise en place des équipes de MOUS repérage dans les quartiers ané et accompagner les ménages occupants des logements insalubres dans leur
pancours d'inse	tion
Objectifs	 Identifier la situation et le profil des ménages avant toute intervention Accompagner socialement les ménages les plus précaires Permettre d'établir des plans de relogements en adéquation avec les situations rencontrées Accompagner les ménages dans leur démarche de relogement
Pilote	DJSCS, DEAL,
Partenaires	ARS, CTG, CACL, ADIL, CCAS

Modalités de mise en œuvre	Lancement d'un appel à candidatures pour constituer une ou des équipes de MOUS sur les secteurs préalablement défini dans la cadre de la concertation issu des passerelles de dialogue mise en œuvre pour le plan Constitution des équipes pluridisciplinaires afin d'appréhender l'ensemble des composantes de la problématique relative à l'habitat spontané Suivi des équipes de MOUS par le comité de suivi du Plan Etablissement des rapports d'étape et de synthèse des travaux suivis par les équipes de MOUS
Calendrier	Dès la fin de l'année 2019 et sur toute la durée du plan
Territorialisation	Ville de Saint Laurent du Maroni, CACL et le cas échéant autres secteurs OIN
Résultats attendus	- Améliorer la connaissance des situations des ménages en situation d'habitat informel
A parameters	- Quantifier le nombre de familles à reloger par secteur
	- Améliorer le suivi et l'accompagnement des ménages les plus fragiles
Indicateurs	- Nombre de secteurs couverts par une MOUS
d'évaluation	- Nombre de situations analysées
**************************************	- Nombre total de ménages suivis et accompagnés
Parado	- Situation des ménages en fin d'intervention

Orientation 10 – Sensibiliser et mieux communiquer sur les problématiques liées aux parcours résidentiels et à la lutte contre les marchands de sommeil

Rappel du contexte et des enjeux

L'ensemble de l'arsenal juridique et opérationnel de la lutte contre l'habitat indigne est complexe et peu lisible pour les élus, le grand public et les ménagés concernés par le phénomène. Or, ce marché immobilier représente en Guyane un nombre de logements importants qui ne cessent de croitre compte tenu de la pression démographique et des flux migratoires notamment dans l'ouest guyanais.

Les propriétaires, les locataires, les occupants sans titre ne sont pas ou peu informés des droits et devoirs en matière de rapports locatifs fussent-ils informels.

La lutte contre l'habitat indigne sous toutes ses formes implique une multitude d'acteurs parmi lesquels il convient de mettre en exergue les nouvelles compétences des EPCI, les services de l'Etat (DEAL, Préfecture, ARS, DJSCS), la CAF et les juridictions concernées.

La communication qui en ressort n'est pas toujours d'une part aisée et compréhensible pour le grand public, les familles concernées et voire les élus pour ce qui est de l'informel et de l'illégal.

Les enjeux du plan dans ce domaine est de tenter d'engager une dynamique globale intégrant l'information, la communication et la programmation pour l'ensemble des acteurs concernés.

ACTIONS PRIORITAIRES:

→ Développer la connaissance sur les problématiques liées aux parcours résidentiels

→ Renforcer la communication et l'accompagnement sociojuridique des ménages à l'égard des rapports locatifs pour agir contre les marchands de sommeil

résidentiels Objectifs	 Appréhender la réalité des publics logés dans les constructions illicites et/ou dans le logement indignes Avoir une meilleure connaissance des parcours résidentiels pour mieux répondre aux situations dans le cadre des relogements Communiquer sur les profils des ménages pour sortir des idées reçues
Pilote	DJSCS, DEAL,
Partenaires	ARS, CTG, CACL, ADIL, CCAS
Modalités de mise en œuvre	 Effectuer un travail de compilation des données recueillies dans le cadre de la mise en place des MOUS repérage-accompagnement ou des données issues des études de terrain réalisées dans le cadre des opérations (secteurs opérationnels OIN, NPRU, RHI) Engager es efforts de sensibilisation des élus locaux Objectifs: Conforter les maires dans la connaissance et la mise en œuvre de leur pouvoir de police, informer sur les évolutions réglementaires; Susciter la poursuite ou le montage d'opérations de logements passerelles et/ou accompagnés Moyens: Mettre en place une campagne d'information pluriannuelle en direction des élus des communes et des EPCI: session d'informations et échanges sur les profils des ménages Formaliser et publier une plaquette informative sur la connaissance des profils et des parcours résidentiels, sur les outils et les dispositifs à mettre en œuvre pour opérer les relogements
Calendrier	Dès 2020
Territorialisation	Ville de Saint Laurent du Maroni, CACL et autres secteurs OIN
Résultats attendus	 Meilleure connaissance des parcours résidentiels des ménages Améliorer les prises de décision
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de sessions d'information réalisée par territoire Nombre d'interventions réalisées en direction des élus

	Renforcer la communication et l'accompagnement sociojuridique des l'habitat indigne pour mieux lutter contre les marchands de sommeil - Permettre une meilleure connaissance juridique des populations concernées - Donner des pistes de travail pour engager les concertations nécessaires au relogement - Communiquer vers le plus grand nombre
Pilote	DJSCS, DEAL, ADIL
Partenaires	ARS, CTG, CACL, CCAS
Modalités de mise en œuvre	 Réaliser des sessions d'information de même nature que celles organisées déjà par l'ADIL sur le thème spécifique des marchands de sommeil, des rapports locatifs en direction des ménages résidant dans l'habitat illicite ou indigne Produire un livret du locataire (devoirs, obligations et droits) Editer une plaquette d'information grand public et des campagnes de communication media
Calendrier	Toute la durée du plan
Territorialisation	Ensemble de la Guyane
Résultats attendus	 Augmenter la connaissance réelle des ménages sur le sujet des rapports locatifs Permettre un accompagnement ciblé en fonction des situations rencontrées
Indicateurs d'évaluation	 Nombre de sessions d'informations réalisées Nombre de personnes ou famille touchées

Orientation 11 – Développer des solutions alternatives de type logement d'insertion

Rappel du contexte et des enjeux

L'urbanisation spontanée en Guyane a pris une telle ampleur qu'il est urgent et nécessaire de trouver des solutions alternatives aux modes de production classique (que ce soit en locatif ou en accession)

Il est apparu au cours des trente dernières années que des solutions favorisant la sécurisation foncière plutôt que la propriété foncière pourrait être des pistes à creuser pour loger le plus grand nombre.

L'émergence de filières de production de logements de ce type apparaît à ce jour comme inéluctable si l'on souhaite réduire le nombre de familles résidant en habitat spontané ou dans les logements indignes. L'enjeu est bien de décliner durant la durée du plan des formules adaptées dans ce domaine notamment avec l'émergence et/ou l'arrivée d'opérateurs nouveaux mais également avec des formules d'auto-construction encadrée afin de favoriser la participation des habitants à leur relogement.

- → Produire suffisamment d'hébergements temporaires pour suivre les populations déplacées et agir plus efficacement (voir fiche-action 4-1)
- → Développer des solutions de logements d'insertion pour les publics cibles en accession sociale et très sociale, en location-vente et/ou en auto-construction encadrée

Fiche action 11-1: Développer des solutions alternatives pour les publics cibles (en accession sociale ou très sociale, en location-vente, en auto-construction encadrée)		
Objectifs	 Relancer la politique d'accession sociale et très sociale en panne sur le territoire (LES notamment) Trouver des solutions alternatives à bon nombre de familles n'entrant pas dans le champ du logement classique Sécuriser les familles dans un logement adapté à leur besoins Loger ou construire pour le plus grand nombre 	
Pilote	DJSCS, DEAL,	
Partenaires	ARS, CTG, CACL, Communes, Coopérative HLM, EPFA Guyane, OFS	
Modalités de mise en œuvre	Modalités à définir selon les territoires expérimentaux et en lien avec les interventions programmées et la mise ne place des équipes de MOUS repérage	
Calendrier	Toute la durée du plan	
Territorialisation	Secteurs prioritaires OIN, Ville de Saint Laurent du Maroni, CACL	
Résultats attendus	 Augmenter le nombre de solutions de relogements en adéquation avec les ressources potentielles des familles Sécurisation foncière Augmenter le parc de logements en accession très sociale à la propriété de type LES ou équivalent 	
Indicateurs d'évaluation	 Nombre d'opérations réalisées Nombre de familles relogées 	

IV. Synthèse du plan d'actions

AXE I – RENFORCER LA GOUVER	NANCE ET L'ANIMATION TERRITORIALE DU PLAN		
Orientation 1 – Organiser le pilotage, le suivi et l'évaluation du PDALHPD	 1.1 Organiser le pilotage stratégique et opérationnel: du comité responsable au comité technique 1.2 Recueillir l'ensemble des informations disponibles et favoriser une analyse partagée des besoins 		
Orientation 2 – Améliorer la lisibilité des politiques publiques et la mise en cohérence des dispositifs	 2.1 Structurer un réseau d'acteurs sur les territoires, créer des temps d'échanges entre les acteurs de l'hébergement et du logement 2.2 Outiller les acteurs et professionnels de terrain 		
AXE II – ADAPTER ET FAIRE EVOLUER L'OFFRE D'ACCUEIL, D'HEBERGEMENT, ET DE LOGEMENT ADAPTE			
Orientation 3 – Améliorer la couverture territoriale en matière de veille sociale	 3.1 Renforcer la mission d'observation sociale du SIAO : club des utilisateurs du SIAO 3.2 Conforter la coordination et l'animation de la veille sociale 3.3 Développer des solutions de premier accueil/orientation sur le territoire 		
Orientation 4 – Adapter et augmenter l'offre en hébergement, en logement adapté et mobiliser le parc privé pour développer une offre diversifiée	 4.1 Augmenter la capacité et adapter les structures généralistes existantes 4.2 Développer une offre spécifique en direction des jeunes 4.3 Développer une offre spécifique en direction des personnes en souffrance psychique et/ou en addiction 4.4 Favoriser la création de place d'intermédiation locative dans le parc privé et la réalisation se structure collectives dédiées de type « jardins de l'union » 		
AXEIII – FAVORISER L'ACCES E	FLE MAINTIEN DURABLE DANS LES LOGEMENTS ET PRÉVENIR LES . EXPULSIONS		
Orientation 5 – Construire et mettre en œuvre une stratégie partagée d'attribution en direction des publics prioritaires	 5.1 Améliorer la lisibilité de la gestion des contingents et des attributions en direction des publics prioritaires 5.2 Sécuriser l'accès au logement des personnes sortant des structures d'hébergement 		
Orientation 6 – Optimiser la mobilisation des aides et des accompagnements existants et mettre l'accent sur les démarches d'aller vers le logement	 6.1 Améliorer l'articulation et la réactivité des interventions 6.2 Développer la médiation et promouvoir l'accès aux droits en complément de l'accompagnement social 		
Orientation 7 – Renforcer le pilotage de la prévention des expulsions locatives et le	 7.1 Construire une politique de prévention des expulsions engageant l'ensemble des acteurs 7.2 Informer et sensibiliser les acteurs et les publics 		

traitement local des situations	prioritaires 7.3 Engager une réflexion avec les bailleurs sociaux sur les possibilités de mutation économique au sein de leur parc	
AXE IV – ELABORER UNE STRATEGIE CLAIRE ET PARTAGEE DES ACTIONS SUR L'HABITAT INDIGNE, INSALUBRE ET LA LUTTE CONTRE LES CONSTRUCTIONS ILLICITES ET SPONTANEES		
Orientation 8 – Favoriser la mise en cohérence des actions sur l'habitat indigne et les actions contre les constructions illicites	 8.1 Favoriser la mise en cohérence des politiques de lutte contre l'habitat indigne et celle contre les constructions illicites 8.2 Favoriser l'élaboration des PCLHI et/ou PILHI en lien avec les collectivités 8.3 Formaliser l'ensemble des procédures d'accompagnement pour la prise en compte des populations confrontées au mal logement et/ou au sans-abrisme 	
Orientation 9 – Améliorer la connaissance des parcours résidentiels et renforcer l'accompagnement des ménages	9.1 Favoriser la mise en place des MOUS repérage- accompagnement dans les quartiers spontanés et accompagner les ménages occupants des logements insalubres dans leurs parcours d'insertion par le logement	
Orientation 10 – Sensibiliser et mieux communiquer sur les problématiques liées aux parcours résidentiels et à la lutte contre les marchands de sommeil	10.1Développer les connaissances sur les problématiques liées aux parcours résidentiels 10.2 Renforcer la communisation et l'accompagnement sociojuridique des ménages logés dans l'habitat indigne pour mieux lutter contre les marchands de sommeil	
Orientation 11 – Développer des solutions alternatives de type logement d'insertion	11.1Développer des solutions alternatives pour les publics cibles (accession sociale ou très sociale, location-vente, autoconstruction encadrée)	

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2019-2024 a été adopté par l'assemblée territoriale de Guyane par délibération n°AP-2020-93 du 18 septembre 2020.

Cayenne le 30 DEC 200

Collectivité Territoriale de Guyane Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane

Rodolphe ALEXANDRE

Le Préfet de Guyane